

**Délibération n° 2022 11 21-07 : FINANCES -  
Subvention au titre des amendes de police  
relatives à la circulation routière – Engagement à  
réaliser les travaux– Opération Création d'un  
cheminement mobilités durables - Rue des  
Chardons 69670 VAUGNERAY.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 12/11/2022
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>29</b>	Affichage de la convocation : 15/11/2022
Pouvoirs :	<b>2</b>	
Votants :	<b>31</b>	Affichage du compte rendu : 22/11/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM		
<b>Absents ou excusés :</b>		
M Gerbert RAMBAUD Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 19 avril 2022 concernant l'utilisation des recettes supplémentaires procurées par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Les travaux du projet de création du cheminement pour les mobilités durables rue des Chardons se décomposent comme suit :

- Pose de « pas japonais » sur les surfaces enherbées du Parc du centenaire afin de faciliter le passage des piétons (voir devis Point P joint),
- Décapage, empierrement, pose de bordure et mise en place d'un béton drainant pour le cheminement mobilités durables passant entre les places de stationnements et la salle polyvalente (voir devis entreprise Carret joint),
- Mise en place de 18 bornes en bois devant chaque place de stationnement pour éviter que les véhicules ne s'avancent sur le cheminement piéton (voir devis entreprise Carret joint),
- Mise en œuvre de banc-fauteuils afin de faciliter une pause aux piétons au niveau de l'espace vert marquant l'aboutissement du cheminement sur la rue des Chardons (devis banc fauteuils Manutan)

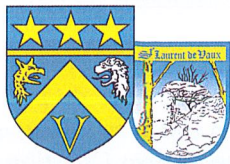
Le coût prévisionnel des travaux est de 17 000 euros HT.

Dans sa séance du 21 octobre 2022, la commission permanente du conseil départemental a accordé une subvention de 8 500 €.

Il est demandé à la commune de Vaugneray de s'engager à la réalisation des travaux.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :***

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**



Délibération n° 2022 11 21-07 : FINANCES -  
Subvention au titre des amendes de police  
relatives à la circulation routière – Engagement à  
réaliser les travaux– Opération Création d'un  
cheminement mobilités durables - Rue des  
Chardons 69670 VAUGNERAY.

**ACCEPTTE** la subvention d'un montant de 8 500 € ;

**CONFIRME** la réalisation des travaux prévus au budget principal de la commune.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication en mairie le

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

